

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an 2022 et le 1^{er} décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 24 novembre 2022.

Date de la convocation : 24 novembre 2022

Date d'affichage : 24 novembre 2022

Délibération N° 01-12-2022 / N° 199

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoît François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 109

Absents : Yves Petit, Jean-Claude Jacquemelle

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Patrick Dekeyse suppléé par Matthieu Cardon, Hugues Legoux suppléé par Françoise Caron, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier.

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Lionel Cayet, Jean-Louis Cauvet, Sidonie Duriez,

Absents ayant donné procuration : Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Christian Delambre ayant donné procuration à Marc Degrendele, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Eric Poulain ayant donné procuration à Michel Seroux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Guy Vasseur ayant donné procuration à Louis Lambert, Marie Bernard ayant donné procuration à Catherine Libessart, Martine Gérard ayant donné procuration à Olivier Gallet, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Gomès, Eric Caron ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Yves Leppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marc Cuvillier

Titre de la délibération : Adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois à Atmo Hauts-de-France

Monsieur le Président rappelle tout d'abord que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, confère in fine aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la responsabilité de devenir de vrais coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été approuvé en date du 16 Décembre 2021.

Ce document répond aux engagements de la France en matière de lutte contre les changements climatiques et comporte à ce titre un volet qualité de l'air.

L'Intercommunalité, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, a adhéré à Atmo Hauts de France durant ses 4 dernières années (2019-2021).

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion à Atmo Hauts-de-France afin de bénéficier de services et d'accompagnements répondant aux sujets relatifs à la qualité de l'air.

Atmo Hauts-de-France est un observatoire destiné à surveiller la qualité de l'air dans la région Hauts-de-France. Son objectif est de mesurer la qualité de l'air, et d'informer les autorités et le public. Elle accompagne également et conseille ses adhérents dans la prise en compte des objectifs de qualité de l'air, dans la mise en œuvre des planifications territoriales et des projets.

Ces services et ces données contribueront, d'autre part, à enrichir les différentes actions qui seront menées dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

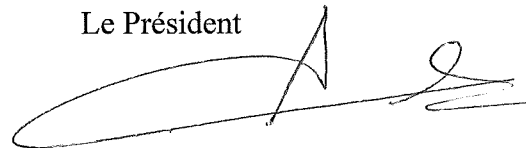
Le montant de cette subvention est basée sur un calcul au nombre d'habitants conduisant à un montant de 3 986,16 €/ an. Cette convention est établit pour une durée de 3 ans, à savoir pour l'année 2023, 2024 et 2025.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association Atmo Hauts-de-France du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires à cette adhésion ;
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention d'adhésion ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte y référent ;
- la dépense correspondante sera imputée à hauteur de 3 986,16 € du budget de l'exercice 2023, 2024 et 2025.

Une copie de la présente délibération et du dossier sera notifiée à Atmo Hauts-de-France.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 5/12/2022 et publication ou notification du 5/12/2022

